

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 5 octobre 2015 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 16 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénomme, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Autres présences ; René Côté, Réjean Côté, Réjean Aubé, Marc Émond, Pierre Gauthier, France Danis.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.  
Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est fait avant de commencer.

2015-10-181

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé;

Adoptée à l'unanimité

2015-10-182

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 8 SEPTEMBRE 2015

Monsieur Michel Dénomme propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 8 septembre 2015 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-183

### ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 29 août 2015 au 25 septembre pour un montant de 22,323.28 \$

Comptes payés durant le mois pour un montant de 21,127.31 \$

Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 61,465.41 \$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,  
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2015-10-184

APPUI À LA RÉOLUTION NO 2015-R-AG300 DE LA MRC  
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU CONCERNANT LE PROJET DE  
RÉNOVATION DE LA SALLE DE SPECTACLE DE LA MAISON DE LA  
CULTURE VALLÉE-DE-LA-GATINEAU, DÉPOSÉ AU MINISTÈRE DE LA  
CULTURE ET DES COMMUNICATIONS.

---

*CONSIDÉRANT* la résolution no 2015-R-AG300 de la MRCVG appuyant sans réserve les démarches de la Maison de la Culture afin que soit réalisé le plus rapidement possible le projet de rénovation de la salle de spectacle;

*CONSIDÉRANT QUE* la région de la Vallée-de-la-Gatineau attend depuis six ans la réalisation de ce projet qui est indispensable à son offre culturelle régionale et à son développement économique en général;

*CONSIDÉRANT QUE* la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau a réalisé l'ensemble des phases requises pour amener le dossier de ce projet à l'étape de la prise de décision quant à son financement et que ce dossier est complet depuis maintenant neuf mois;

*CONSIDÉRANT* la demande de la MRC Vallée-de-la-Gatineau au Ministère de la Culture et des Communications d'approuver le projet proposé par la Maison de la Culture Vallée-de-la-Gatineau et son financement avant la fin de l'année 2015;

**POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu unanimement par tous les membres présents d'appuyer la résolution 2015-R-AG300 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

ET QU' une copie de cette résolution soit transmise à Madame Hélène David, ministre de la Culture et des Communications, à Madame Stéphanie Vallée, Députée de Gatineau, ministre de la Justice, ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de la région de l'Outaouais, ainsi qu'à la MRC Vallée-de-la-Gatineau..

Adoptée à l'unanimité

2015-10-185

APPUI À LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
ABOLITION ET TRANSFERT DE POSTES – CENTRE INTÉGRÉ DE  
SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS –  
PRÉOCCUPATIONS ET QUESTIONNEMENTS – SUIVI DE LA  
RÉSOLUTION 2014-R-AG376

---

*CONSIDÉRANT* l'adoption de la résolution 2014-R-AG376 par le Conseil de la MRCVG « Demande d'appui – Dénonciation à l'égard du projet de Loi 10 – Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales »;

*CONSIDÉRANT QUE* par l'adoption de cette résolution, le Conseil de la MRC informait le ministre Gaétan Barrette de son désaccord avec le projet de Loi 10 tel que présenté et demandait d'être consulté avant son application;

*CONSIDÉRANT QUE* les demandes ainsi formulées sont demeurées sans réponse;

*CONSIDÉRANT QUE* les craintes et préoccupations alors soulevées dans la résolution 2014-R-AG376 semblent maintenant se concrétiser, moins de six (6) mois après l'entrée en vigueur de la Loi;

**CONSIDÉRANT** QUE le Conseil de la MRC a été informé de l'abolition de nombreux postes techniques, professionnels et d'encadrement au CISSSO, postes ayant comme port d'attache la Vallée-de-la-Gatineau;

**CONSIDÉRANT** QUE plusieurs postes administratifs seront également éventuellement transférés dans l'urbain, les courts délais d'application laissant présager qu'aucune étude préalable sur la possibilité de maintenir ces services en région n'aurait été réalisée;

**CONSIDÉRANT** la préoccupation du Conseil de la MRC soulevée à nouveau quant à la perception d'abandon des régions par le gouvernement en place, les pertes d'emploi et le transfert de postes entraînant de nombreuses conséquences collatérales pour la vitalité des milieux ruraux;

**CONSIDÉRANT** QU'IL serait souhaité que tout transfert de services en urbain soit temporairement mis en suspens afin d'évaluer au préalable la possibilité de maintenir certains services en région, la technologie et les ressources disponibles permettant d'y parvenir;

**CONSIDÉRANT** le modèle fédéral en ce qui a trait à la décentralisation de services administratifs en région (traitement de la paie, bureaux des services fiscaux...) et que l'expérience de cette décentralisation démontre son efficacité;

**CONSIDÉRANT** QUE malgré les efforts des municipalités rurales en matière de développement, la revitalisation des milieux ruraux doit inévitablement se faire par le maintien et la création d'emplois afin de créer de la richesse;

**CONSIDÉRANT** QUE les pertes d'emploi et les transferts obligatoires vers l'urbain auront notamment comme impact la vente de maisons à perte, la diminution de la population et par le fait même la diminution du nombre d'élèves fréquentant les écoles de la région et le départ de gens impliqués dans leur milieu;

**CONSIDÉRANT** QU'IL est urgent et essentiel que les élus de la Vallée-de-la-Gatineau aient accès à une tribune à l'occasion de laquelle ils pourront s'exprimer sur leurs préoccupations et questionnements face aux changements annoncés.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est unanimement résolu, que le Conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton appui la MRC dans leurs préoccupations soulevées lors de l'adoption de la résolution 2014-R-AG376 relativement aux impacts de la Loi 10 sur les milieux ruraux;

**QUE** copie de la présente résolution soit envoyée à la MRC Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ pour appui et demande d'intervention auprès du gouvernement provincial.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-186

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS  
DEMANDE AUX MINISTÈRES POUR ACCÈS À L'INFORMATION  
POUR L'APPLICATION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont le pouvoir d'adopter des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont le devoir de faire respecter les règlements municipaux en vigueur sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'application de certains règlements nécessite l'obligation d'obtenir certaines informations détenues par des organismes gouvernementaux tels que la société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) ou la Sûreté du Québec,

CONSIDÉRANT QU'en l'absence de ces informations, il devient difficile, voire même impossible de faire respecter certains règlements lors d'infraction commise sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les villes ayant leur propre service de police ont déjà accès à ces informations;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités devraient être reconnues au même titre que la Sûreté du Québec et ainsi permettre l'accès ou l'échange d'informations jugées nécessaires pour l'émission de constat d'infraction;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Remous a fait une demande auprès des ministères suivants; affaires municipales et de l'occupation du territoire, de la justice Québec-Canada et de la sécurité publique afin qu'ils soutiennent leur demande et de prendre les mesures nécessaires afin que les municipalités soient reconnues et puissent avoir accès à ces informations pour l'application de leurs règlements.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor d'appuyer la municipalité de Grand-Remous de leur demande auprès des ministères ci-avant mentionnés afin que les municipalités soient être reconnues au même titre que la Sûreté du Québec et ainsi permettre l'accès ou l'échange d'informations jugées nécessaires pour l'émission de constat d'infraction

Étant donné que l'opinion est partagée sur cette résolution, monsieur le maire demande le vote;

3 pour et 3 contre, donc le maire a voté pour cette résolution et celle-ci est donc adoptée.

Adoptée

2015-10-187

FORMATION PAR LA F.Q.M.

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'autoriser les conseillers Ward O'Connor et Réjean Lafond a assisté à la formation offerte par la Fédération Québécoise des municipalités « Agir en tant qu' élu pour assurer le développement de sa communauté » qui aura lieu le 6 novembre 2015 à Gracefield.

Le coût pour chaque inscription est de 265\$ plus taxes.

Il est entendu que les frais de déplacement leur seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-188

**APPUI À LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE  
DEMANDE DE MODIFICATION À LA LOI SUR LES INGÉNIEURS**

**CONSIDÉRANT** la résolution 12841-08-2015 adoptée par le Conseil de la MRC de la Nouvelle-Beauce relativement à l'article 2 a) de la Loi sur les ingénieurs du Québec qui exige d'une municipalité de requérir aux services d'un ingénieur lorsqu'elle effectue des travaux d'une valeur de plus de 3 000 \$ sur les voies publiques ou certaines réparations à des infrastructures;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2010-R-AG249 adoptée par le Conseil de la MRC et portant sur le même objet;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrée en vigueur de la Loi sur les ingénieurs remonte à 1964 et que les dernières modifications apportées à l'article 2 ont été faites en 1973;

**CONSIDÉRANT QUE** la grande majorité des coûts d'entretien des voies publiques et autres infrastructures (réparation d'aqueduc ou d'égout, remplacement de ponceau) sont supérieurs à 3 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de revoir à la hausse le seuil indiqué exigé à l'article 2 a) de la Loi sur les ingénieurs afin d'éviter des coûts supplémentaires aux municipalités et aux citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Vallée-de-la-Gatineau a appuyé la résolution de la MRC de la Nouvelle-Beauce;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est unanimement d'appuyer la résolution 12841-08-2015 adoptée par la MRC de la Nouvelle-Beauce, ainsi que celle de la MRC Vallée-de-la-Gatineau # 2015-R-AG287 afin de demander au gouvernement du Québec de modifier la Loi sur les ingénieurs de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui et de bonifier le seuil indiqué à l'article 2 a) de la loi.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-189

**AUTORISATION DE PAIEMENT À PAVAGE MULTI-PRO  
TRAVAUX CHEMIN DE LYTTON**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil dans sa résolution 2015-05-112 en date du 18 mai a accordé un contrat à Pavages Multi-Pro pour des travaux suite au « wash out » sur le chemin de Lytton;

**CONSIDÉRANT QUE** notre firme d'ingénieurs de la M.R.C. nous a déposé la recommandation de paiement au montant de 253,202.95\$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'autoriser le paiement à la firme Pavages Multi-Pro au montant de 291,120.09 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-190

APPEL D'OFFRE REVISÉ POUR TRAVAUX; CHEMIN DE MONTCERF  
VIA ROUTE MANIWAKI-TÉMISCAMINGUE ET  
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé des soumissions pour des travaux sur le chemin de Montcerf suite au programme AIRRL;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions devaient être déposées au plus tard le jeudi 3 septembre à 10.00 heures au bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été déposées;

Excavatech J.L. (Maniwaki)	191,125.00 \$ sans taxes
Pavages Multipro Inc. (Terrebonne)	211,452.38 \$ sans taxes
Construction FGK Inc. (Val-des-Monts)	253,225.50 \$ sans taxes
D. Heaffy & fils Inc. (Egan-Sud)	224,131.38 \$ sans taxes

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions par notre firme d'ingénieurs de la M.R.C. tous les soumissionnaires furent jugés conformes;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Excavatech JL avec un montant de 191,225.00 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE dans le rapport déposé par la firme d'ingénieur, celle-ci nous recommande d'accepter la soumission d'Excavatech JL.

CONSIDÉRANT QUE la moitié du budget nécessaire soit 100,000\$ pour ces travaux provenait d'un programme du MTQ dans le volet réhabilitation du réseau routier local ((RRRL) mais suite à des informations reçues, le ministère nous allouait cette somme de 100,000\$ sur une période de dix ans et la municipalité devait faire un règlement d'emprunt de 100,000\$ pour ces travaux et que celui-ci devait être approuvé par le ministre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne veut pas faire un règlement d'emprunt pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de rejeter toutes les soumissions et de mandater la firme d'ingénieurs de la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau à préparer de nouveaux documents de soumissions en enlevant le pavage des tronçons et de procéder à l'appel d'offres via le site SEAO.

Il est entendu que la municipalité ne s'engage à accepter, ni la plus basse, ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-191

RAPPORT POUR DEMANDE DE SUBVENTION; 50,000 \$

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a accordé une compensation de 125,000 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour les exercices 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour l'exercice 2015-2016 ont été effectués sur le chemin du Bras-Coupé au montant de 62,858.07\$ pour du rechargement de gravier (MG20) et du creusage et reprofilage de fossés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu d'envoyer le rapport final au Ministère des Transports afin de recevoir ladite subvention de 50,000 \$.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-192

MANDAT À LA FIRME GÉO-VERT

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu des plaintes concernant des odeurs nauséabondes venant d'un trou d'homme situé sur la rue principale sud;

CONSIDÉRANT QUE notre inspectrice a fait les démarches nécessaires pour trouver le problème, mais sans résultat;

CONSIDÉRANT qu'une investigation plus profonde devrait être faite;

CONSIDÉRANT QU'une estimation a été demandée à Monsieur Sébastien Jacques propriétaire de la firme Géo-Vert de Mont-Laurier et celui-ci nous demande la somme de 525.00\$ plus taxes pour l'investigation qui comprend deux techniciens, inspection par caméra, échantillon des eaux et rapport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu de mandater la firme Géo-Vert de Mont-Laurier aux coûts de 525.00\$ plus taxes pour entreprendre les démarches nécessaires pour trouver ledit problème.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-193

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
VITESSE ET PANNEAUX RUE DU COLLÈGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une demande au Ministère des Transports dans une résolution en date du 2 avril 2012 afin de réduire la vitesse sur la rue du Collège;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse a été réduite à 70 kilomètres sur une partie de la rue ensuite à 50 kilomètres sur le restant;

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant deux garderies sur cette rue et que la vitesse cause des problèmes importants;

CONSIDÉRANT QU'il serait important de réduire la vitesse à 50 kilomètres sur toute la rue et d'installer des panneaux indiquant la présence de deux garderies dans le secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu unanimement de demander au Ministère des Transports de faire le nécessaire pour assurer la sécurité des piétons sur cette rue.

Adoptée à l'unanimité

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

Notes; le rapport des dépenses et revenus au 30 septembre ainsi que la conciliation bancaire du mois d'août ont été déposés lors du comité du 28 septembre.

2015-10-194

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h.35, Monsieur Réjean Lafond propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

---

Alain Fortin  
Maire

---

Liliane Crytes  
Directrice, générale